



Table de concertation
des groupes de femmes de la

Montérégie

AVIS de la

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM)
présenté dans le cadre de la consultation publique,
« *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* »

Longueuil, le 29 Janvier 2016

Table des matières

PRÉSENTATION	3
1. LES PRINCIPAUX CONSTATS	
1.1 La symétrisation, un penchant alarmant.....	4
1.2 L'analyse différenciée selon les sexes, un concept absent	5
1.3 L'égalité pour toutes les femmes en région, un démantèlement sans précédent	7
1.4 Les instruments de la gouvernance : des outils décroissants	8
1.5 La reconnaissance et le financement des groupes de femmes.....	9
2. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE	
2.1 Les grands enjeux identifiés dans le cahier de consultation.....	10
2.2 Les principales recommandations de notre regroupement	10
a. Les divers types de violence	10
b. La lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes	12
c. La mixité en formation et en emploi	12
d. L'autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté ..	13
e. La conciliation famille-travail-études.....	14
f. La sous-représentation des femmes au sein des lieux d'influence et de pouvoir.....	15
CONCLUSION	17
LISTE DES RÉFÉRENCES	18
ANNEXE	19

PRÉSENTATION

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) est un regroupement qui, de par sa mission, ses objectifs et ses actions, vise la promotion et la défense des intérêts des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes. En effet, depuis sa création en 1988, elle travaille pour l'amélioration des conditions de vie des femmes de la Montérégie, sur les plans social, économique et politique. De par son approche, elle lutte pour l'égalité des chances, mais aussi contre les différentes formes d'oppression et d'exploitation. Encore aujourd'hui, les femmes, qu'elles soient en Montérégie, au Québec ou ailleurs dans le monde, bien qu'elles forment plus de la moitié de la population, demeurent sous-représentées dans toutes les sphères de pouvoir et surreprésentées dans les groupes les plus démunis.

C'est notamment par des avis et des mémoires que la TCGFM fait connaître les préoccupations de ses 33 organisations membres et plus globalement, des Montérégiennes. Aujourd'hui, notre regroupement continue à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des femmes dans la région, en s'assurant que leurs réalités soient mieux connues, reconnues et prises en compte sur les plans local, régional et national. À titre de membre du Réseau des Tables régionales de groupe de femmes du Québec (Réseau), la TCGFM a développé une expertise en matière de veille et de sensibilisation des instances régionales pour le déploiement de la politique en égalité du gouvernement provincial.

La TCGFM veut souligner son adhésion au mémoire déposé par le Réseau ¹ et mentionnée qu'une gros partie de cet avis repose sur ledit mémoire. Notre organisme a pris connaissance du Cahier de consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* déposée par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation publique visant la mise à jour de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et à l'élaboration d'un futur plan d'action gouvernemental. L'ensemble des dix-sept Tables régionales du Québec représente une expertise incontestable en ce qui concerne la condition féminine et, dans les pages qui suivent, la TCGFM joint sa voix à celles des autres Tables pour exposer son analyse et ses recommandations en ce qui a trait aux principales orientations de la politique. Elle se positionnera également sur les divers instruments de la gouvernance et présentera son point de vue sur la régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes.

¹ Égalité pour toutes les femmes : des inégalités persistantes-une action gouvernementale discutable, Tome II, Réseau des Tables régionales de groupe de femmes du Québec, janvier 2016.

1. LES PRINCIPAUX CONSTATS

La TCGFM constate que les femmes au Québec font toujours face à une discrimination systémique et qu'il demeure des inégalités persistantes à leur égard. Ces inégalités sont particulièrement criantes en ce qui a trait à la pauvreté des femmes, à leur sous-représentation dans les lieux de pouvoir, dans les stéréotypes sexuels liés aux rôles sociaux de sexe et dans la violence qui s'exercent envers les femmes. De manière générale, le Conseil du statut de la femme note une stagnation relativement à l'amélioration des conditions de vie des femmes depuis plus d'une décennie, voire une baisse à certains égards. De plus, la santé et l'éducation apparaissent comme des préoccupations transversales pour l'ensemble de ces inégalités. La TCGFM considère que la marchandisation des services publics et des ressources naturelles accentuent ces inégalités, au détriment des femmes.

Il existe encore aujourd'hui des écarts importants qui persistent entre le **revenu** des femmes et celui des hommes. Les gains des femmes et ceux des hommes sont encore loin de la parité. En 2011, le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein toute l'année correspond à 75,3% de celui des hommes, ce qui représente une baisse par rapport au taux de 76,2% en 2007.² En 2013, 60,9 % des travailleurs rémunérés au salaire minimum sont des femmes, une hausse par rapport aux 57,4 % de 2012.³

La **violence** s'exerce majoritaire contre les femmes. Au Québec, en 2013, 100 % des victimes d'homicides conjugaux et 83% des victimes d'agression sexuelle sont des femmes. Cette violence se manifeste également dans la marchandisation du corps des femmes, dans l'hypersexualisation de l'espace public et médiatique et dans une recrudescence de la publicité sexiste.

La **sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir** est encore criante et a même augmenté au sein de certaines instances publiques. En mars 2015, les femmes représentent 27% des députées de l'Assemblée nationale, un recul par rapport à 2012 où elles étaient 33%. Dans le monde municipal, les femmes représentent 32% des conseillers municipaux et 17% des maires. Les seules instances électives où elles ont obtenu la parité sont les conseils des commissions scolaires dont le gouvernement s'apprête à éliminer le mode électoral.⁴

1.1 La symétrisation, un penchant alarmant

La tendance à nier la discrimination systémique envers les femmes et à symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes, qui nous apparaissait comme un biais inquiétant en 2011, nous semble aujourd'hui un penchant alarmant. La politique gouvernementale est basée sur le concept d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce concept, lorsqu'il est mal compris et mal appliqué, peut être utilisé afin de symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes et par le fait même, nier la discrimination systémique envers les femmes. Par exemple, nous avons pu observer cette dérive dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) où l'on comparait les taux de suicide des hommes et des femmes ou les taux de décrochage scolaire chez les garçons et les filles. Ce, sans procéder à l'analyse des causes et des conséquences pour l'un et l'autre sexe. Dans ce contexte, on en vient donc à justifier ainsi la nécessité d'intervenir auprès des hommes et des garçons sans prendre en compte que ces deux phénomènes touchent tout autant les femmes mais de façon différente. L'ADS perd toute pertinence lorsqu'elle est mal employée.

² Dans *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme STATISTIQUE CANADA. Tableau CANSIM 202-0102 Gains moyens des femmes et des hommes, et ratio des gains des femmes par rapport à ceux des hommes, selon le régime du travail, dollars constants de 2011.

³ Dans *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, Québec, Ontario et Canada.

⁴ Dans *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme, *Op. Cit.*

Nous avons aussi observée une mise en application erronée de l'approche sociétale. Au cours des dernières années, on a pu observer le financement de projets permettant l'embauche d'hommes au sein des métiers traditionnellement féminins telles les professions d'infirmière et d'éducatrice en garderie. De telles interventions laissent entendre qu'il faut corriger des situations d'inégalités liées à une discrimination systémique envers les hommes dans ces professions, au même titre que celle qui s'exerce effectivement envers les femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Les hommes ne rencontrent pas d'obstacles lorsqu'ils veulent enseigner au primaire ou au secondaire ou lorsqu'ils veulent exercer la profession d'infirmière. Au contraire, ils sont accueillis à bras ouverts dans ces milieux où l'on déplore le manque de personnel masculin. C'est une tout autre dynamique et les obstacles sont nombreux lorsqu'une femme veut exercer un métier de la construction, devenir pompière ou policière, ingénieure, informaticienne ou politicienne. En fait, ce type d'analyse ne tient souvent compte que des données statistiques brutes et tend à mettre en opposition les droits des femmes et des hommes. Il est même parfois utilisé pour réclamer que l'on coupe les vivres aux groupes de femmes pour s'occuper enfin des problèmes des hommes. C'est pourquoi nous croyons que la politique gouvernementale doit clairement affirmer qu'elle œuvre en fonction de l'égalité pour les femmes.

Ainsi, le cahier de consultation pose comme enjeu la « capacité à agir sur les problématiques existantes chez les femmes et les hommes mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe », car on constate que « les femmes et les hommes affrontent certaines problématiques comme le décrochage scolaire, le suicide, l'itinérance, l'intimidation... ». Est-ce que l'on doit comprendre ici que la politique veut agir sur le décrochage scolaire et le suicide des garçons, l'itinérance et l'intimidation envers les hommes. Si oui, ce serait selon nous détourner les objectifs de la politique gouvernementale qui vise à corriger les injustices qui s'exercent envers les femmes et à combattre la discrimination systémique qu'elles vivent.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent clairement établir qu'ils visent l'égalité pour les femmes en évitant d'assimiler les difficultés vécues par les hommes à de la discrimination systémique.

1.2 L'analyse différenciée selon les sexes, un concept absent

Les politiques gouvernementales ne sont pas neutres. Elles affectent les femmes et les hommes de façon différenciée. C'est pourquoi, la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* reconnaît la nécessité d'appliquer une analyse différenciée selon le sexe afin d'identifier les effets négatifs que pourraient avoir ces politiques sur les femmes et de les corriger à la source.

La **diminution et le sous-financement des services publics** actuellement en cours ont déjà et auront de nombreux impacts négatifs sur la situation des femmes et impliquent une nette régression sur les avancées des trente dernières années du féminisme. De fait, les programmes sociaux et les services publics compensent pour l'inégalité des charges sociales supportées par les femmes pour le bien-être de la famille et des communautés et réduisent les discriminations qu'elles subissent. Quand le gouvernement augmente le tarif pour les services de garde, réduit le programme d'aide sociale, d'aide à domicile ou le soutien aux parents, il affecte la capacité des femmes à concilier travail, famille et études. Il pénalise au plan financier les femmes qui assument un rôle d'éducatrice ou de soignante. En procédant à ces coupures et révisions, le gouvernement ne respecte plus ses obligations envers le droit des femmes à l'égalité et à la justice sociale.

Aux motifs de procéder à l'assainissement des finances publiques et de faire la lutte au déficit, l'État québécois a déjà effectué des coupes budgétaires en **éducation** qui se reflètent notamment dans les coûts effarants des frais que doivent déboursier les familles en début d'année pour du matériel scolaire sans parler des effets sur les services directs aux élèves. De plus, ces coupes ont eu comme conséquence directe la disparition des bureaux

régionaux du ministère de l'Éducation. Ces directions régionales sont responsables du Concours Chapeau les filles, des projets novateurs et du suivi en orientation scolaire permettant de diversifier les choix de carrière des filles et favoriser l'insertion des filles et des femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Tous ces effets se font sentir avant même d'autres restrictions budgétaires qui atteignent inévitablement les personnes les moins bien nanties, dont les femmes.

En **santé**, le gouvernement applique aussi d'énormes compressions. Les femmes sont les principales utilisatrices des services de santé, car elles vivent plus longtemps et sont souvent responsables des soins aux enfants. Elles absorbent donc la plus grande part des hausses de tarification des services qu'elles doivent déboursier comme utilisatrices. Les femmes constituent majoritairement ce que l'on appelle « les proches aidantes ». Elles compensent pour le manque de services à domicile, ce qui les oblige parfois même à quitter leur emploi ou à travailler à temps partiel. Les femmes représentent 80% de la main-d'œuvre en santé. Ce sont elles qui majoritairement font face à des conditions de travail exténuantes ayant des impacts sur leur santé quand ce n'est pas sur leur revenu de travail. Il est clair que toute restriction budgétaire en santé atteint directement les femmes et constitue un poids économique et social qu'elles doivent porter en toute injustice et iniquité.

De plus, les coupes dans les **programmes sociaux** entraînent des pertes d'emplois qui affectent principalement les femmes. Qui travaille comme éducatrice spécialisée dans les écoles? En maintien à domicile? En protection de la jeunesse? En santé mentale? Comme infirmière? Il s'agit d'emplois occupés en grande majorité par des femmes qui jouent un rôle essentiel pour la dignité, la santé et le bien-être de la population. En coupant tous azimuts dans ces domaines, le gouvernement fragilise l'accès des femmes à l'emploi tout comme leur autonomie et sécurité économiques.

Dans les régions, la **ségrégation professionnelle** des emplois fait que les emplois des femmes sont concentrés dans les services publics, parapublics et gouvernementaux. Ce sont justement ces emplois qui disparaissent dans la Montérégie, ceux que les femmes occupent dans les centres locaux de développement, les conférences régionales des élus, les directions régionales des ministères, les agences de santé et les commissions scolaires.

Ajoutons que les conséquences des mesures d'austérité se feront sentir davantage pour les femmes que pour les hommes puisqu'elles sont déjà plus pauvres que ces derniers. Les femmes œuvrent majoritairement dans les secteurs de services et seront donc gravement affectées par les coupures en santé, en services sociaux et en éducation. Elles occupent 70% des emplois à temps partiel et plus de 60% des emplois au salaire minimum. Elles vivent plus longtemps que les hommes et elles se retrouvent sans sécurité financière à la retraite puisqu'elles ont occupé des emplois moins bien payés et souvent sans avantages sociaux. La diminution du soutien de l'État dans l'attribution de soins et de services sociaux se traduira par une augmentation du travail invisible des femmes. Les politiques d'austérité renvoient aussi les femmes à des rôles féminins traditionnels ce qui accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas parce que l'État se désengage des soins, des services sociaux et de l'éducation, que la population en a moins besoin. Les coupes dans les services publics augmentent la charge sur les épaules des femmes. L'histoire a démontré que pour combler ce vide, les familles aisées auront recours à des services rendus par des travailleuses très mal payées et sans véritables protections sociales. Tandis que les familles à faible revenu tenteront tant bien que mal de combler les besoins en ayant recours au travail gratuit des femmes de leur entourage, malgré les conséquences sur leur santé et leur situation financière.

Nous constatons qu'à ce jour, le gouvernement québécois ne tient nullement compte de l'impact sur toutes les femmes des décisions budgétaires qu'il a prises ou s'apprête à prendre. Ces décisions portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, leur origine ou la couleur de leur peau. L'analyse différenciée selon

les sexes (ADS) est douloureusement absente des choix mis de l'avant par les instances gouvernementales, occasionnant de graves reculs en termes d'égalité pour les femmes.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent inclure des mécanismes qui obligent l'État québécois à procéder à une analyse différenciée selon les sexes des lois et réformes qu'il entreprend afin que ces dernières n'ajoutent pas d'obstacles supplémentaires à l'atteinte de l'égalité pour les femmes mais qu'au contraire, elles y contribuent.
- La prochaine politique et son plan d'action doivent poursuivre et intensifier ses actions selon l'approche spécifique afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et contrer la discrimination qui s'exerce envers elles.

1.3 L'égalité pour toutes les femmes en région, un démantèlement sans précédent

Les modifications que le projet de Loi 28 apporte à la gouvernance municipale en matière de développement local et régional sont incompatibles avec l'atteinte de l'égalité pour les femmes et ne tiennent pas compte de la prospérité pour les régions. Au cours de la dernière année dans la Montérégie, nous avons appris ou vécu la disparition des directions régionales du ministère de l'Éducation, la disparition souhaitée des élections scolaires et la fusion de plusieurs commissions scolaires, la dissolution des agences régionales de santé et services sociaux et des conférences régionales des élues et la disparition de plusieurs centres locaux de développement. Une telle déconstruction du tissu organisationnel régional est très inquiétante. Nous constatons que d'importantes instances auxquelles nous nous adressions régulièrement pour travailler en partenariat en matière d'égalité pour toutes les femmes n'existent tout simplement plus. Bien qu'éminemment perfectibles et pas toujours efficaces, ces mêmes instances assuraient la présence d'interlocuteurs de proximité ayant une compréhension de la réalité régionale et capable d'intervenir en concertation avec le milieu pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Nous sommes d'autant plus inquiètes que les règles de la nouvelle gouvernance régionales remettent les rênes du développement territorial entre les mains des Municipalités régionales de comté (MRC), ce qui équivaut, encore une fois, à écarter les femmes des décisions les concernant. Il faut rappeler que les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses, que la proportion de mairesses en Montérégie est de 20%⁵ et que sur 14 préfets de MRC dans la Montérégie seulement 2 sont des femmes. Mais il n'y a pas que cette sous-représentation des femmes qui pose problème. Les MRC n'ont ni les compétences, ni l'expertise nécessaire, ni le mandat pour travailler à l'avancement de l'égalité pour les femmes sur leur territoire respectif. Nous devons constater que **le seul organisme régional dont la mission est de travailler à l'égalité pour toutes les femmes en région, qui œuvrent depuis plus de 30 ans dans ce domaine, et qui possèdent l'expertise nécessaire est la TCGFM** et que cette expertise est malheureusement peu ou pas reconnue.

Avec cette nouvelle gouvernance territoriale, ce sont également les 3 ententes sous régionales (par CRÉ) en matière d'égalité pour les femmes qui sont reléguées au néant ; ce sont des projets qui visent à l'autonomie économique des femmes ou à leur représentation dans les lieux de pouvoir qui sont annulés ; ce sont des groupes de femmes dans notre région qui voient leur maigre financement diminué ; ce sont des dizaines de travailleuses qui risquent de perdre leur emploi.

⁵ Dans *Portrait statistique Égalité femmes-hommes (Montérégie)*, Conseil du Statut de la femme, 2015, page 4.

Modification du Programme de soutien aux initiatives de partenariat

Le SCF a lancé récemment un appel de projets à partir de ce programme modifié pour donner la priorité aux projets en provenance des MRC tout en élargissant l'accès au programme. Ainsi, on ouvre la possibilité aux MRC, aux Chambres de commerce, à tous les groupes communautaires, et d'autres OSBL, la possibilité de déposer des projets alors qu'ils ne disposent pour la plupart d'entre eux d'aucune expertise en matière d'égalité pour les femmes. Le tout pour un budget d'environ un million de dollars. Au lieu de consolider les efforts des groupes comme la TCGFM déjà investis depuis plus de trente ans pour favoriser l'égalité des femmes en région, la ministre disperse le peu de fonds dont elle dispose en matière d'égalité pour les femmes.

Accord de collaboration avec les tables régionales

Cet accord en vigueur depuis 2008 accorde à la TCGFM et les autres seize tables régionales et à son Réseau une somme de 20 000\$ annuellement pour le développement de partenariat en région en matière d'égalité pour les femmes. Cet accord prend fin en mars 2016 et aucun signal en provenance de la ministre et du SCF ne nous permet de croire qu'il sera reconduit.

1.4 Les instruments de la gouvernance : des outils décroissants

- La nouvelle politique doit contenir une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) *Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.*
- La nouvelle politique et son plan d'action doit reconnaître le rôle essentiel des Tables régionales de concertation de groupes de femmes, préserver l'accord de collaboration qui existe actuellement entre le SCF d'une part et les tables régionales et leur Réseau d'autre part ainsi que d'assurer du financement adéquat.
- La nouvelle politique et son plan d'action doivent revoir le cadre normatif du Programme de soutien aux initiatives de partenariat pour en faire un réel *Programme de soutien aux initiatives de partenariat en matière d'égalité pour les femmes.* Celui-ci doit donner une place prépondérante aux groupes de femmes et leur permettre d'avoir accès à des fonds pour mettre de l'avant des mesures structurantes élaborées en concertation et en partenariat pour améliorer les conditions de vie des femmes dans la Montérégie et faire avancer l'égalité pour toutes les femmes.

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF)

Il n'existe pas de ministère de la Condition féminine et l'action du Secrétariat à la condition féminine (SCF) est dépendante de sa structure d'accueil qui change continuellement au gré des remaniements. Le SCF demeure une sous-structure dont la responsable ne peut s'adresser directement aux sous-ministres en titre dans différents ministères. Plusieurs des personnes qui ont contribué à l'élaboration de la politique gouvernementale et de ses deux premiers plans d'action ont quitté le SCF. Elles ont été remplacées par des personnes pour certaines moins bien formées aux enjeux en matière d'égalité pour les femmes. Depuis 2011, les budgets disponibles au SCF ont été régulièrement réduits.

Le Réseau des responsables

La mission du SCF consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour le faire, le SCF est assisté dans le développement des actions gouvernementales par le réseau des responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes où siègent les représentantes et représentants de plus de 30 ministères et organismes. Ce Réseau a été déjà actif. Les directions régionales de plusieurs ministères étant disparues, les responsables de l'égalité en région sont également disparues. Au cours de la dernière année, nous avons pu constater que ce Réseau existe toujours cependant les responsables ont peu de marge de manœuvre, ne peuvent se déplacer pour des réunions et sont avisées, plutôt

que consulté, au sujet des orientations et des décisions prises par les instances politiques en ce qui a trait à leur dossier.

Le Conseil du statut de la femme (CSF)

En 2007, toutes les régions du Québec pouvaient avoir recours à une ressource du CSF qui lui était attitrée. Cette ressource bien au fait de la réalité et des besoins des femmes du territoire régional qu'elle couvrait, documentait les conditions de vie des femmes de la région et collaborait avec les groupes de femmes à des analyses féministes et à des actions et projets en matière d'égalité pour les femmes. En 2015, après avoir subi des coupures constantes du budget qui lui est alloué, plus aucune ressource n'est attitrée à la Montérégie (et les autres régions).

- La prochaine politique et son plan d'action doivent préserver et consolider les institutions gouvernementales dédiées à la condition féminine : le CSF et le SCF qui devraient se recentrer sur leur mandat.

1.5 La reconnaissance et le financement des groupes de femmes

La politique gouvernementale et son plan d'action 2011-2015 identifient à un certain nombre de reprises les groupes de femmes comme partenaires en matière d'égalité pour les femmes. Cependant, on ne retrouve nulle part dans la politique une reconnaissance formelle de la contribution des groupes organisés de femmes à l'égalité pour les femmes au Québec. Faut-il préciser que ces groupes ont bâti un mouvement québécois des femmes qui fût à l'origine de la Marche mondiale des femmes et qui est reconnu comme un modèle à travers le monde. De même, on ne reconnaît nulle part dans la politique que ces groupes doivent être soutenus financièrement de façon adéquate.

Ainsi, il est arrivé à plusieurs reprises que les groupes de femmes soient interpellés pour contribuer au plan d'action de la politique sans que l'on s'assure qu'ils aient les ressources humaines et financières nécessaires pour le faire. Il s'agit là d'une lacune importante qui doit être corrigée dans la prochaine version de la politique et dans le prochain plan d'action qui l'accompagnera.

- Le plan d'action doit s'assurer que des mécanismes efficaces ont été mis en place pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission et ce, tout en respectant leur autonomie d'action.

2. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

2.1 Les grands enjeux identifiés dans le cahier de consultation

D'entrée de jeu, nous croyons que la recherche d'un idéal d'égalité suppose la correction des inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Sachant que les femmes sont discriminées en raison de leur sexe et qu'elles n'ont pas encore atteint l'égalité en dépit des avancées qu'elles ont faites au point de vue juridique, la notion de discrimination systémique demeure centrale dans ce débat. Les nombreux indicateurs socio-économiques concernant les conditions de vie des femmes confirment l'existence d'une discrimination historique très largement répandue à leur endroit et qui est toujours présente aujourd'hui⁶. On ne peut donc développer une juste réflexion sur le concept d'égalité sans mettre cette question au centre du débat, ce qui explique d'ailleurs pourquoi la lutte à la discrimination systémique a été, et demeure, le fer de lance du mouvement féministe depuis son émergence.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que, collectivement, il est de notre responsabilité, à vous en tant que gouvernement et à nous comme société civile, de reconnaître officiellement la discrimination systémique dans le cadre de sa politique en matière d'égalité et de mettre en œuvre les moyens d'action qui viseront à l'enrayer. Pour arriver à un consensus social sur cette question, il faut extraire du débat actuel les cas individuels de situation injuste ou discutable, tant du côté des hommes que de celui des femmes, et se pencher uniquement sur les problèmes systémiques et collectifs. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé en 1985 lorsque le gouvernement a modifié la *Charte des droits et libertés de la personne* pour permettre des actions correctrices auprès de groupes ciblés, dont les femmes⁷.

Concrètement, les hommes ne devraient pas être un groupe visé par les programmes d'accès à l'égalité, parce que comme groupe social, **et non individuellement**, ils ne vivent pas de discrimination systémique en raison de leur statut dominant aux plans politique et économique. Aucune action spécifique de rattrapage n'est nécessaire pour les mettre sur un pied d'égalité avec les femmes puisque non seulement ils sont la référence en la matière, mais, de plus, ils sont largement surreprésentés dans ces deux sphères de la vie collective. Par contre, le statut des femmes étant encore en grande partie inférieur comme groupe social **et non individuellement**, c'est à l'État de jouer son rôle régulateur en matière d'équité et de mettre en place des mesures correctives.

2.2 Les principales recommandations de notre regroupement

Nous tenons à souligner pour les futurs travaux du gouvernement, l'importance des liens d'interdépendance qui existent entre ces différents enjeux et l'importance de mettre en place une approche systémique des mesures.

a. Les divers types de violence

Nous sommes toujours en attente d'un troisième Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle et que le bilan du Plan d'action 2008-2013 n'est toujours pas déposé. La principale critique que l'on peut adresser à ce plan, c'est qu'il offre une réponse surtout judiciaire aux victimes d'agressions sexuelles et les dirige vers les CALACS (Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et la violence faite aux femmes), en laissant pour compte le Réseau des CALACS. Rappelons que ce Réseau existe depuis 35 ans, qu'il a été mis sur pied par et pour les femmes victimes d'agressions sexuelles et qu'il a développé une expertise unique en ce domaine. Les conséquences d'un vécu d'exploitation sexuelle sont très semblables à celles d'un vécu d'agression

⁶ Parmi ces indicateurs socio-économiques, nous faisons référence notamment au revenu inférieur des femmes, à la concentration professionnelle de celles-ci en emploi et en formation, au partage inégal des responsabilités familiales et à la sous-représentation des femmes au sein des instances décisionnelles.

⁷ Dans *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec. Bilan et perspectives. Maintenir les acquis et élargir le champ d'action*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, décembre 1998.

sexuelle, car il s'agit là de deux formes très similaires de violence. Les conséquences de l'exploitation sexuelle créent des besoins immenses chez les femmes alors que peu de ressources spécifiques existent pour elles. Il est donc important de développer ces ressources. « Il nous apparaît également important de se doter d'une définition commune de l'exploitation sexuelle et de se doter d'orientations et de mesures claires pour y mettre un terme. »

En ce qui a trait à la violence conjugale, le Plan d'action gouvernementale 2012-2017 en matière de violence conjugale a été déposé. On constate dans son actuelle mise en œuvre un certain manque de coordination entre les divers intervenants gouvernementaux ainsi qu'une difficulté à vérifier la réalisation des engagements pris par les différents ministères. On note une tendance grandissante et inquiétante à assimiler les violences qui s'exercent envers les femmes à des situations de violences vécues par les hommes.⁸ Il s'agit ici d'une négation de la discrimination systémique vécue par les femmes, d'un refus de reconnaître que la violence conjugale vise très majoritairement les femmes et d'une banalisation de la violence faite aux femmes. Il doit être clairement établi que l'action gouvernementale vise à contrer la violence qui s'exerce envers les femmes et qu'elle ne favorise pas une telle symétrisation.

En effet, dans les écoutes menées par une intervenante sociale sur notre territoire, il est constaté que :

Un bon nombre de femmes confrontées à des problèmes de violence conjugale énoncent le manque de ressources financières comme obstacle pour quitter le conjoint. Beaucoup de femmes n'ont pas les moyens d'assumer seules les coûts liés à l'autonomie (logement, transport, alimentation, ...) Elles se sentent parfois tenues de maintenir une relation malsaine croyant ainsi assurer leur survie. De plus, les statistiques démontrent que de nombreuses femmes occupent des postes peu rémunérateurs, fait qui découle généralement de l'abandon ou de la diminution de leur présence du marché du travail pour assumer les responsabilités familiales à temps complet. Cette décision est souvent due à différents obstacles que sont les difficultés liées à la conciliation famille-travail, un manque éventuel de scolarité ou encore le manque d'opportunités de carrière et d'avancements intéressants, rendant la prise en charge du travail domestique à temps complet plus rentable pour le système familial. À travers cet exemple, on constate qu'il est donc important de mettre en place des mesures qui vont venir lutter contre la violence conjugale sous toutes ses formes, mais il faudra également s'assurer de mettre en place des programmes qui amélioreront les conditions économiques des femmes.⁹

Recommandations :

- Réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes afin d'agir de façon préventive sur l'ensemble de la population.
- Faire appel de façon systématique à l'expertise des groupes organisés de femmes qui ont développé une expertise dans en matière.
- S'assurer du financement adéquat des politiques à venir en matière de violence conjugale, sur les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle.

⁸ Dans *Autant d'hommes que de femmes seraient victimes de violence conjugale*, Pierre Saint-Arnaud, La Presse, 24 janvier 2016.

⁹ Dans Document interne, Centre de femmes l'Éclaircie, Sainte-Catherine (QC), 2016.

b. La lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes

Le plan d'action prévoyait la diffusion d'une campagne de promotion des rapports égalitaires destinée au grand public, laquelle était prévue pour 2014-2015. À notre connaissance cette campagne n'a pas eu lieu. Le plan d'action prévoyait de mettre en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire. Il s'agissait d'une des mesures jugées prioritaires par les groupes de femmes. À preuve, depuis #AgressionsNonDénoncées, on a beaucoup entendu la nécessité d'offrir ces cours, de renseigner adéquatement les jeunes sur la notion de consentement. Des demandes en ce sens ont été reprises par la majorité des interlocuteurs lors des consultations sur le plan d'action en matière d'agressions sexuelles.

Recommandations :

- Réintégrer les cours d'éducation sexuelle dans les écoles dispensés par des ressources spécialisées.
- Faire appel de façon systématique à l'expertise des groupes organisés de femmes qui ont développé une expertise en matière de promotion de modèles et de comportement égalitaires.
- En vue d'assainir l'espace public des images sexistes et hyper sexualisées qui y abondent, appliquer les recommandations du Conseil du statut de la femme « Le sexe dans les médias ».

c. La mixité en formation et en emploi

Fragilisation du réseau des organismes et des services d'emplois dédiés au développement de la main-d'œuvre féminine On a assisté en 2015-16 à une coupure de 60% de l'enveloppe de soutien aux activités des groupes Femmes en lien avec l'approche spécifique et systémique auprès des femmes en parcours d'employabilité, et ce après huit années de financement à hauteur de 1,2M\$ par année du SCF et d'Emploi-Québec et après une évaluation positive du MESS sur les résultats de cette approche déposée en 2014. On a également assisté à la disparition des services d'emplois spécialisés en emploi dédiés aux femmes en Estrie chez l'organisme CIME (Centre d'intégration au marché de l'emploi). Plus récemment, ils ont annoncé la disparition du Femmessor Montérégie, car l'organisme Femmessor, qui vient en aide aux femmes entrepreneures, centralise ses activités. Un seul conseil d'administration dirigera maintenant les activités de Femmessor au Québec.

Perte de la prise en compte de l'emploi des femmes au plan régional, particulièrement dans le dossier de la diversification professionnelle et des métiers non traditionnels : L'abolition des structures de concertation régionale a entraîné la fin des trois ententes spécifiques en condition féminine dans notre région. Ces ententes étaient assorties de fonds régionaux qui soutenaient entre autres des projets de diversification professionnelle et d'intégration et de maintien des femmes dans les métiers majoritairement masculins via des ententes de collaboration avec Emploi-Québec ainsi que des projets novateurs en lien avec les commissions scolaires et des cégeps. Sur ce dossier, nous avons également constaté la « suspension » en 2014-15 du volet régional du concours *Chapeau, les filles!*, ainsi que les activités s'y rapportant (promotion, diffusion, sensibilisation, sessions de formation et autres).

Un projet de loi inquiétant Notons également que le Projet de loi 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, qui vient d'être déposé par le Ministre Hamad, est fort inquiétant pour plusieurs de ses éléments. En plus de laisser croire que les personnes assistées sociales ne veulent pas travailler, il veut obliger ces dernières à participer à des mesures d'employabilité sous peine de se voir réduit leurs maigres prestations. Du même souffle, le gouvernement coupe des

programmes d'accès à l'emploi et ferme des Centres locaux d'emploi. Les femmes assistées sociales ont besoin de soutien, pas de préjugés et de nouvelles coupures.

Recommandations :

- Procéder au renouvellement de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* d'Emploi-Québec et doter sa mise en œuvre d'un plan d'action avec des objectifs mesurables.
- Assurer le maintien de la mission des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine présents dans la Montérégie, entre autres, le Réseau montérégien des organismes non traditionnels (RMONT).
- Retirer le projet de loi 70 et annuler les récentes baisses intervenues à l'aide sociale.
- Rehausser les protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- Améliorer de façon continue l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

d. L'autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté

Considérant que **la pauvreté a un sexe**, il nous semble primordial d'employer l'ADS dans l'observation, l'analyse et la mise en place de mesures visant à contrer l'appauvrissement et l'itinérance des femmes. Tout au long de leur vie, les femmes peuvent vivre des expériences spécifiques à leur sexe qui représentent des facteurs importants d'appauvrissement et d'endettement (rupture, grossesse, violence, etc.). Pour la TCGFM, l'autonomisation (notamment économique) des femmes en situation de pauvreté ou d'itinérance passe en large partie par l'adoption de stratégies s'attaquant aux réelles causes de la pauvreté des femmes ainsi qu'aux inégalités systémiques. Un avis complet relatif à la pauvreté féminine vient tout juste d'être réalisé par la TCGFM dans le cadre de la consultation publique du ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale.¹⁰

Recommandations :

- D'augmenter le salaire minimum : La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 \$ l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- D'adopter un revenu minimum garanti : le rehaussement des protections publiques pour assurer à toutes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- D'améliorer l'accès aux services sociaux de proximité : Soutenir les actions visant à contrer la pauvreté des femmes et leur isolement portées par les milieux communautaires et les programmes sociaux publics.
- Soutenir adéquatement les ressources luttant contre les violences faites aux femmes en augmenter les ressources, notamment pour les maisons d'hébergement.

¹⁰ Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie. *Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté*, Avis, janvier 2016, en annexe.

e. La conciliation famille-travail-études

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles configurations familiales, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du recensement de 2011, il y avait 1 273 240 familles avec enfants au Québec et 365 515 (28,7 %) d'entre elles étaient des familles monoparentales, soit une hausse de 12 690 depuis 2006. De plus, même si on observe une augmentation du nombre de pères québécois à la tête de ce type de familles (de 77 940 en 2006 à 87 580 en 2011), la très grande majorité des familles monoparentales québécoises (277 930, soit 76 %) ont encore une femme à leur tête. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 132 555 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1 % des couples avec enfants et 10,4 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Toujours en 2011, selon l'Institut de la statistique du Québec, il y avait 438 844 enfants de moins de 5 ans vivant dans 340 850 familles au Québec. Parmi ces dernières, 294 655 étaient des familles biparentales et 46 195 étaient des familles monoparentales, dont 39 220 étaient dirigées par une femme. C'est donc dire qu'il y avait environ 333 875 mères qui avaient des enfants de moins de 5 ans.

Si la situation des familles monoparentales s'est améliorée de façon significative au cours des dernières décennies, c'est en bonne partie grâce à la mise en place de diverses mesures de soutien aux familles, qui font d'ailleurs l'envie des autres provinces canadiennes. Bien sûr, la mise en place, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a eu des impacts importants sur le taux d'activité des mères ayant de jeunes enfants. Il est passé de 63,1 % en 1996 à 80,2 % aujourd'hui pour les mères avec conjoint et ayant des enfants de moins de 6 ans. Pour les mères monoparentales ayant de jeunes enfants, le taux d'activité est passé de 46,3 % à 69,2 % au cours de la même période. De plus, comme le fait remarquer le Conseil du statut de la femme dans un Avis publié en novembre 2014, les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans ont connu la plus forte hausse d'activité parmi l'ensemble des mères québécoises entre 1996 et 2008 : « Simultanément, le nombre de familles monoparentales recevant des prestations d'aide sociale – en grande majorité dirigée par des femmes – est passé de 99 000 à 45 000. Le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une femme à leur tête est par ailleurs passé de 36 % à 22 % et leur revenu réel médian après impôts a grimpé de 81 %. »¹¹

Le financement des haltes garderies communautaires, une mesure temporaire au départ, a été rendu permanent lors du budget de 2007 et indexé progressivement pour atteindre aujourd'hui 3 850 000 \$ permettant ainsi d'offrir un soutien financier à 253 organismes offrant un service de halte-garderie.

Les mesures du plan d'action

En ce qui a trait aux mesures du plan d'action en lien avec la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, on peut faire les observations suivantes. Le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a mis en œuvre des mesures visant particulièrement les milieux de travail et les milieux de vie : prix reconnaissance Famille, programme de soutien financier au milieu de travail, normes de conciliation travail famille et programme de soutien à des projets de garde estivale et des grands congés scolaires. Ces mesures ont été abolies dans le budget de 2015 en plus de celui sur le programme pour les pères de 500,000\$. Le succès modeste de ces mesures devrait d'ailleurs inciter le MFA à revoir sa stratégie d'intervention et ses moyens pour la mettre en œuvre.

Bien que l'on constate une évolution importante des rôles parentaux et des structures familiales au Québec, malgré d'importants gains, des inégalités persistent dans le partage des responsabilités familiales au sein de

¹¹ Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail. Avis du Conseil du statut de la femme, 24 novembre 2014, p. 21.

couples. À ce chapitre on constate toujours que les stéréotypes liés au genre sont encore bien présents aujourd'hui tant dans les milieux de travail qu'au sein des familles.

Présentement, l'aide financière accordée dans le cadre du programme de prêts et bourses ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance. En plus des frais liés à la garde d'enfant, les étudiant(e)s responsables de famille monoparentale vivent des situations particulières en regard d'autres postes de dépenses. Au chapitre du logement, par exemple, les montants que doivent déboursier ces étudiant(e)s sont nettement supérieurs à ceux qui n'ont pas d'enfants à charge. Contrairement à un étudiant sans enfant, celui qui a des responsabilités familiales peut difficilement choisir de partager un logement avec d'autres personnes (et encore moins demeurer sur un campus étudiant), ce qui augmente nécessairement ses dépenses en termes de loyer, de téléphone, de chauffage, d'électricité entre autres.

Recommandations :

- Mettre en œuvre les propositions de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études et plus précisément :
 - La révision de la Loi sur les normes du travail pour répondre plus adéquatement aux besoins des bas salariés en matière de conciliation travail famille études
 - L'adoption d'une loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études
- Préserver les acquis structurants de la politique familiale :
 - Un réseau des services de garde éducatif public de qualité
 - La bonification du Régime québécois d'assurance parentale RQAP
 - Le soutien aux enfants par la distribution des allocations familiales
- Exempter du calcul des prêts et bourses les pensions alimentaires pour enfants, une majorité des personnes touchées étant des mères étudiantes.

f. La sous-représentation des femmes au sein des lieux d'influence et de pouvoir

La démocratie représentative

Les femmes du Québec ont vécu, au cours des dernières années, une érosion de leur représentation et de leur pouvoir aux différentes instances. Leur parole est peu entendue par les pouvoirs en place et leurs revendications frappent souvent un mur : le mur de l'égalité présumée atteinte, de la négation de la discrimination systémique et de l'austérité. Leur représentation à l'Assemblée nationale est en baisse, Lors des dernières élections provinciales de 2014, aucun des partis n'a atteint la parité de candidatures *entre les femmes et les hommes* à l'exception de Québec solidaire. Les femmes ne sont que 34 à l'Assemblée nationale ce qui constitue à peine 27% de l'ensemble des élus, un recul de 5% par rapport aux dernières élections.

Le nombre d'élues municipales augmente au compte-gouttes. Les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses et la proportion de mairesses au Québec est de 17.3%; celle de conseillères est de 32%. Sur 14 préfets de MRC en Montérégie seulement 2 sont des femmes et que sur les 14 villes et agglomérations au Québec ayant des compétences de MRC, une seule est dirigée par une femme (Longueuil).

La démocratie représentative est en crise. Depuis quelques années déjà, la population vit une crise de confiance envers la démocratie représentative. Le taux de participation aux élections municipales, provinciales et fédérales ne cesse de diminuer. La représentativité et la légitimité des personnes élues sont de plus en plus contestées. C'est particulièrement vrai dans le monde municipal où 60% des élus le sont par acclamation. On leur reproche souvent de délaissier les intérêts de l'électorat pour défendre ceux d'une élite économique. De plus, leur

crédibilité de même que leur honnêteté sont régulièrement mises en doute à la suite de scandales et d'allégations de corruption.

La démocratie participative

Au Québec, il existe peu ou pas de mécanismes de participation citoyenne donnant un réel pouvoir. Les changements dans la gouvernance régionale, notamment l'abolition des conférences régionales des élus et des agences et établissements de santé et services sociaux, ont eu pour effet de réduire encore plus l'influence des femmes sur les décisions qui les concernent. Les conseils des commissions scolaires, où l'on trouve environ 50% d'élues, sont régulièrement menacés de fusion sinon de disparition.

Les femmes sont appelées à participer à des processus de consultation, souvent illusoire. Ces processus permettent souvent au gouvernement de consulter qui il veut pour entendre ce qu'il veut, d'exclure des processus les personnes ayant peu de poids économique et politique, de biaiser les résultats en faveur d'orientations préétablies, de dépenser des sommes importantes et de tableter les rapports issus de ces consultations, si cela lui convient.

Nous sommes d'avis que des réformes importantes s'imposent afin d'accroître la participation des femmes à la vie démocratique et que cette participation, en apportant du sang neuf donnerait une nouvelle vigueur, dont elle a bien besoin, à la démocratie représentative. Il est impératif d'atteindre la parité de représentation pour les femmes.

Les structures de représentation et les mécanismes d'élection à l'échelle municipale, locale ou régionale ne favorisent pas une juste représentation. Il est essentiel d'assurer une représentation de la diversité de la population (âge, origine, orientation sexuelle, capacité, revenu ou autre source de marginalisation) dans les différentes instances et lors de la réalisation de projets la concernant.

La démocratie exige de faire confiance à la personne humaine et à sa capacité de faire des choix éclairés. Elle favorise l'éducation populaire et la création d'espaces de délibération, comme moyens privilégiés de mobilisation face à la complexité de certains dossiers. Beaucoup de groupes de femmes et d'organismes communautaires ont expérimenté de nouvelles façons de faire pour mettre davantage à contribution, dans leurs organisations, les personnes directement touchées. Il serait fort intéressant de s'inspirer de leurs pratiques.

Les lieux d'influence

Une analyse différenciée selon les sexes en matière de parité sur les instances, produite par le Comité Femmes Égalité et Mouvement de la CRÉ de l'agglomération Longueuil en 2011, démontrait que les femmes ne sont représentées qu'à 38 % sur l'ensemble des sièges existants dans les instances qui ont accepté de répondre au sondage. Par ailleurs, 83 % des instances répondantes au sondage de cet ADS ont exprimé que la parité était une préoccupation dans leur organisation. De plus, les pistes de solution recueillies tant par les individus que les organisations identifiaient les besoins de 1) promouvoir davantage les postes vacants à combler dans les diverses instances auprès des femmes, 2) offrir de la formation et du mentorat en gouvernance ainsi que 3) des occasions de réseautage.

Recommandations :

- Promouvoir la représentation paritaire au sein des conseils d'administration des sociétés d'État et des diverses instances de développement local et régional;
- L'élaboration, le maintien et le financement récurrent de programmes en appui aux femmes qui veulent se porter candidates et aux femmes élues notamment le programme *À égalité pour décider*, et ce, dans toutes les régions du Québec;
- Le maintien de la Table des partenaires Femme et politique municipale;
- L'obligation de mener une analyse différenciée selon les sexes avant l'adoption de toute loi, de toute politique ou de tout programme, tant pour l'Assemblée nationale que pour les instances de développement local et régional et les conseils municipaux;
- La valorisation et un financement adéquat des groupes de femmes, des groupes de défense collective des droits et des organismes communautaires autonomes qui favorisent la participation citoyenne par l'information, l'éducation populaire, la consultation, la concertation et la mobilisation.

CONCLUSION

Le dernier plan d'action a permis de développer en région une synergie en lien avec l'égalité pour les femmes. Ainsi, **l'effet combiné du développement de partenariat en région** par les tables régionales et de l'action du SCF afin **d'inciter** les instances régionales et plus spécifiquement les CRÉ à s'impliquer dans des **ententes spécifiques** en égalité **soutenues financièrement**, a contribué à accroître la responsabilité des partenaires locaux et régionaux en matière d'égalité. Cette action concertée a eu comme effet combiné la signature de 21 ententes en matière d'égalité (trois en Montérégie) alors qu'il n'y en avait que deux en vigueur avant la mise en place de toutes ces mesures. Aujourd'hui, ces mécanismes et les avancées qu'ils ont permis sont disparus. Il reste cependant que, pour faire avancer l'égalité pour toutes les femmes dans toutes les régions, la nécessité d'actions concertées.

Nous tenons à réitérer que nous insistons sur le financement du plan d'action : si le plan d'action n'a pas les moyens financiers de ses ambitions, il restera lettre morte. Les deux premiers plans d'action ont pu permettre d'obtenir certains gains parce qu'ils étaient accompagnés d'un budget minimal en appui aux actions. Un financement bonifié du plan d'action et un soutien financier accru aux groupes de femmes sont essentiels pour la mise en œuvre d'un troisième plan d'action en matière d'égalité pour les femmes.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. *Les programmes d'accès à l'égalité au Québec. Bilan et perspectives. Maintenir les acquis et élargir le champ d'action*, décembre 1998.
- Conseil du statut de la femme. Avis, Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail, 24 novembre 2014, En ligne : <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-impact-dune-modulation-de-la-contribution-parentale-aux-services-de-garde-subventionnes.pdf>
- Conseil du Statut de la femme. *Portrait statistique Égalité femmes-hommes (Montérégie)*, 2015, En ligne : https://www.csf.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/portrait_egalite_femmes_hommes_monteregie_2015.pdf
- Conseil du Statut de la femme. *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, En ligne : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_8temps_2015.pdf
- Réseau des Tables régionales de groupe de femmes du Québec, Égalité pour toutes les femmes : des inégalités persistantes-une action gouvernementale discutable, Tome II, Mémoire *présenté dans le cadre de la consultation publique Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, janvier 2016.
- Saint-Arnaud, Pierre. *Autant d'hommes que de femmes seraient victimes de violence conjugale*, La Presse, 24 janvier 2016.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie. *Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté*, Avis, janvier 2016.
- Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Consultation des membres de la TCGFM, janvier 2011.

ANNEXE

Mémoire déposé par le

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

en date du 29 janvier 2016

dans le cadre de la **consultation publique Solidarité et inclusion sociale**

tenue par le

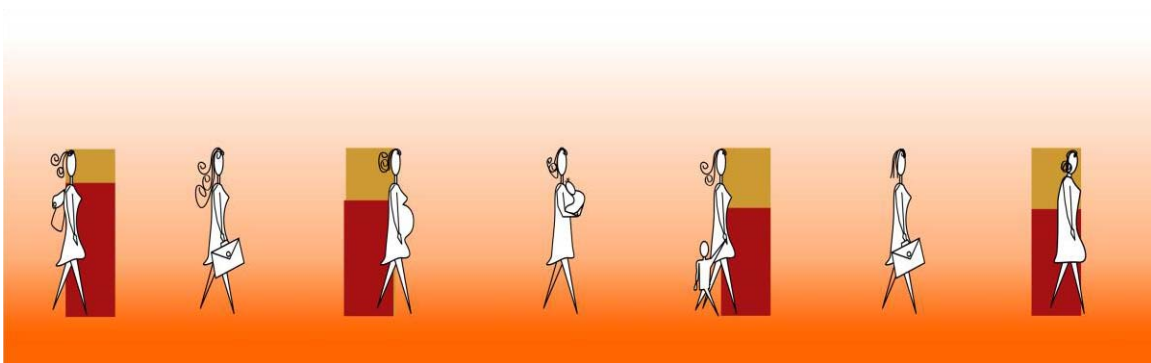
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)



Table de concertation
des groupes de femmes de la

Montérégie

Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté



Avis présenté dans le cadre de :
La consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Présenté par :
**Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
(TCGFM)**

Longueuil, 29 janvier 2016

« L'égalité formelle est un principe qui se borne à énoncer que l'on traite de façon identique toutEs les individuEs quelles que soient leurs caractéristiques sociales. Mais l'égalité réelle signifie que l'égalité des individuEs se mesure à leur position concrète dans les rapports de pouvoirs. »

Laure Bereni et Eléonore Lepinard
Mémoire de la chaire Claire Bonenfant sur la condition des femmes (2007)

Présentation du regroupement¹

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) est un regroupement qui, de par sa mission, ses objectifs et ses actions, vise la promotion et la défense des intérêts des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes. En effet, depuis sa création en 1988, elle travaille pour l'amélioration des conditions de vie des femmes de la Montérégie, sur les plans social, économique et politique. De par son approche, elle lutte pour l'égalité des chances, mais aussi contre les différentes formes d'oppression et d'exploitation. Encore aujourd'hui, les femmes, qu'elles soient en Montérégie, au Québec ou ailleurs dans le monde, bien qu'elles forment plus de la moitié de la population, demeurent sous-représentées dans toutes les sphères de pouvoir et surreprésentées dans les groupes les plus démunis.

C'est notamment par des avis et des mémoires que la TCGFM fait connaître les préoccupations de ses 33 organisations membres et plus globalement, des Montérégiennes. Aujourd'hui, notre regroupement continue à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des femmes dans la région, en s'assurant que leurs réalités soient mieux connues, reconnues et prises en compte sur les plans local, régional et national. À titre de membre du Réseau national des Tables de concertation des groupes de femmes, la TCGFM a développé une expertise en matière de veille et de sensibilisation des instances régionales pour le déploiement de la politique en égalité du gouvernement provincial.

¹ L'œuvre en page couverture illustre chacune des périodes de vie que traverse (ou non) les femmes. L'œuvre vise à illustrer que chaque période est associée à un ou des facteurs de pauvreté et d'endettement vulnérabilisant les femmes, parce qu'elles sont femmes. Il y a l'étudiante, la jeune travailleuse, la femme enceinte, la jeune mère de famille, la travailleuse et la retraitée. La TCGFM croit qu'il est impératif de comprendre et de considérer ces facteurs d'appauvrissement (violence, inégalités salariales, grossesse, famille, etc.) afin d'avoir un réel impact sur la situation des femmes les plus vulnérables en mettant un frein à l'accumulation des facteurs d'appauvrissement et ultimement en brisant le cycle de la pauvreté. (Crédits de l'œuvre : Centre d'main de femmes).

Mise en contexte

Dans le contexte de la féminisation de la pauvreté, la TCGFM préconise une prise en compte des réalités spécifiques aux femmes dans la proposition du troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale présenté par le Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (MTESS). Lyne Kurtzman, du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), nous rappelle les raisons pour lesquelles le Gouvernement du Québec s'est doté d'une politique faisant de l'égalité un objectif transversal à intégrer dans les politiques publiques² en 2004 :

Il y a plus de dix ans, les gouvernements reconnaissent que les lois, les politiques ou encore les programmes ou les projets sous leur responsabilité, même s'ils sont d'apparence neutre et asexué, peuvent avoir des effets « différents » sur les hommes et sur les femmes. En instituant ces nouveaux mécanismes appelés ADS ou ACS, les gouvernements cherchaient à se donner plus formellement et largement les moyens d'éviter la reproduction des inégalités, et ce, dans tous les domaines de la vie en société (Institut de recherche et d'études féministes et Relais-Femmes, 2007).

La TCGFM est d'avis que le MTESS se doit d'adopter une approche différenciée selon les sexes (ADS) dans son plan d'action afin de respecter ses propres engagements en matière de lutte pour l'égalité. Dans la mesure où la pauvreté a un sexe, l'ADS devrait représenter une notion centrale du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale puisqu'elle permet de poser un diagnostic plus juste des réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté et qu'elle permet d'y répondre avec des stratégies mieux adaptées (voir l'encart 1)³.

Selon la TCGFM, l'utilisation approfondie de l'ADS permettrait aussi au MTESS de prendre en compte les réalités de certains groupes plus vulnérables, dont les jeunes femmes, les femmes âgées, les femmes seules, les femmes monoparentales, les proches aidantes, les femmes immigrantes, les femmes autochtones, les femmes ayant des limitations physiques ou intellectuelles, les travailleuses du sexe ainsi que les femmes éprouvant des problèmes de santé mentale; ces dernières étant actuellement laissées pour compte dans le plan proposé. Ces groupes connaissent des spécificités leur étant propre qui doivent être considérées afin que le plan de lutte en matière de pauvreté et d'exclusion sociale ait un réel impact et parvienne à atteindre ses objectifs.

² En 2004, le gouvernement du Québec a réitéré dans "Briller parmi les meilleurs" sa volonté de demeurer exemplaire en matière d'égalité. En juin 2006, le gouvernement a adopté la loi instituant le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Ainsi, pour la première fois au Québec, le respect des droits des femmes, l'élimination de la discrimination systémique ainsi que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes sont inscrits dans la mission d'un ministère. C'est dans la continuité de ces engagements qu'il a déposé, en 2007, une politique dont l'objectif est le passage « de l'égalité de droit à l'égalité de fait ». En 2008, il a ajouté dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec que « l'égalité entre les femmes et les hommes [...] constitue le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ». Gouvernement du Québec, « Le Québec mobilisé contre la pauvreté », Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, MESS.

³ Il est important de noter que Les femmes constituent 50,9% de la population de la région de la Montérégie qu'elles constituent 51,7% de la population dans l'agglomération de Longueuil, soit le taux de féminité le plus élevé au Québec. Conseil du statut de la femme, « Portrait statistique égalité femmes-hommes - Montérégie », 2015, p. 16-17.

Par ailleurs, notre regroupement a constaté que le plan proposé par le MTESS dans le cadre de cette consultation ne comporte aucun indicateur (qualitatif ou quantitatif) permettant de mesurer les progrès accomplis. De même, le plan ne comporte que très peu de moyens concrets ou de stratégies clairement identifiées pour parvenir aux objectifs énoncés. La TCGFM aimerait analyser les moyens que le ministère compte mettre en place pour agir sur une cause ou une manifestation de la pauvreté plutôt que d'opiner du bonnet sur les grandes vérités de la pauvreté.

La TCGFM se questionne à savoir comment il sera possible d'observer si le plan d'action du ministère aura les effets escomptés, considérant l'absence d'indicateurs, de moyens et d'échéanciers.

En dernier lieu, la TCGFM souhaite insister sur le rôle prépondérant que devrait avoir l'État dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Malheureusement, les politiques publiques des dernières années, qui se traduisent par un désengagement de l'État, semblent engendrer des résultats allant à l'encontre des objectifs visés par le plan d'action à l'étude : coupures dans nos services publics et nos programmes sociaux, affaiblissement de la classe moyenne, accroissement des inégalités de revenus, appauvrissement des femmes, etc. Le projet de loi 70 resserrant encore davantage les conditions d'accès au programme de dernier recours qu'est l'aide sociale démontre un certain manque de cohérence : de par son plan, le MTESS entend lutter contre la pauvreté tout en incarnant l'un des facteurs de son accroissement au sein de la population québécoise. L'effritement du filet social qui s'opère est une préoccupation constante de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, dont les membres observent les conséquences quotidiennement dans l'exercice de leurs fonctions.

L'utilisation de l'ADS dans le plan d'action requiert :

- (1) L'élaboration d'un portrait socioéconomique ou de toutes autres statistiques, ventilés selon les sexes, des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région;
- (2) L'analyse de ces données en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et aux hommes de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elles mettent en évidence les **causes** de ces écarts;
- (3) La planification stratégique en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégagent de l'analyse;
- (4) La mise en œuvre d'actions visant à ce que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- (5) Le suivi et l'évaluation afin que le plan d'action tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes afin d'effectuer des correctifs ou des ajustements si nécessaire.

À propos de cet avis⁴

En élaborant cet avis, la TCGFM souhaitait contribuer aux débats qui entourent les diverses réalités de la pauvreté en y intégrant sa face cachée : sa féminisation. Nous avons donc ciblé certaines causes engendrant ou maintenant les femmes à l'intérieur de situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour des fins de pertinence et de concision, la liste des facteurs présentés dans cet avis n'est guère exhaustive. Nous avons néanmoins souligné les facteurs les plus prégnants. Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur des recherches existantes, sur les constats-terrains que nous faisons quotidiennement ainsi que sur les nombreux avis que nous avons produits auparavant. Nous espérons que l'expertise du milieu des femmes sera reconnue et prise en compte dans l'élaboration finale du plan d'action que proposera le MTESS.

⁴ Cet avis a été rédigé par Véronique Pronovost (TCGFM) qui a été soutenue par un comité de rédaction composée de : Maria Anney (Centre des femmes de Longueuil), Ruth Altminc (CSSS Pierre Boucher) et Hélène de Montigny (Inform'elle).

Orientation 1- Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

La TCGFM s'inquiète de l'adoption d'une approche faisant porter aux personnes les plus démunies de notre société le fardeau de se sortir elles-mêmes de la pauvreté. Elle ne prend pas en compte le fait que la mobilité sociale soit particulièrement difficile dans un contexte d'austérité et qu'elle dépende non pas de la bonne volonté des personnes, mais bien d'une situation engendrée par des causes externes et systémiques. Cette vision du rôle de l'individu versus celui de l'État tient beaucoup plus d'une volonté de transférer la responsabilité de l'État à la responsabilité de l'individu.

Considérant qu'à l'échelle provinciale :

- Dans plus de 80% des cas, les victimes des crimes commis au Québec sont des femmes (Ministère de la sécurité publique, 2011). À cela s'ajoute la variable suivante : l'accessibilité au système judiciaire est compromise auprès de ces femmes puisqu'elles sont sujettes à des barrières spécifiques telles que des difficultés économiques, des obstacles psychologiques, sans négliger la méconnaissance du système judiciaire québécois;
- Les femmes sont davantage susceptibles de vivre de la détresse psychologique et de nécessiter des soins issus du système de santé public en matière de santé mentale (Institut de la statistique du Québec, 2010);
- Le Québec est la province canadienne où il y a le plus d'admission au sein des maisons d'hébergement avec plus de 13 500 au cours de l'année 2009-2010. La province la plus proche étant la Colombie-Britannique avec un peu plus de 7 000 admissions. La raison principale pourquoi les femmes se font refuser l'accès à une maison d'hébergement est le manque de lits disponibles (dans 50% des cas) (Statistique Canada, 2010).

Considérant qu'à l'échelle régionale :

- « Les jeunes qui ne fréquentent pas l'école et qui n'ont pas de diplôme se placent dans une situation vulnérable, les femmes encore plus que les hommes. En effet, elles ont davantage de difficultés qu'eux à décrocher un emploi, qui plus est, dans des conditions de travail largement inférieures aux leurs. Les femmes doivent en effet s'instruire davantage que les hommes pour atteindre un taux d'emploi comparable » (Conseil du statut de la femme, 2015).

- Les filles et les jeunes femmes en milieu rural vivent des réalités particulières et doivent relever une multitude de défi. Ces défis varient grandement d'une jeune femme à une autre ainsi que de communautés en communautés (il existe une grande diversité des communautés rurales ainsi que la communauté mohawk présentes sur le territoire montérégien)⁵.

Dans ce contexte, la TCGFM recommande :

- Améliorer l'accès des femmes au système judiciaire ainsi qu'à une représentation juste et abordable aux instances judiciaires : Cela revient à faciliter l'accès à l'information, à la compréhension et l'appropriation des droits et des procédures, car :

Les facteurs d'exclusion sociale sont autant de facteurs qui contribuent à accroître la distance entre une personne et l'information (les connaissances, les compétences, etc.) qui lui permettrait de faire valoir ses droits, d'obtenir justice. Plus cette distance est grande et plus les coûts d'acquisition de l'information ainsi que les coûts émotionnels seront importants. Pour le dire encore autrement, plus une personne est dépourvue de pouvoirs, plus il lui est difficile d'en acquérir (Union des consommateurs, 2011);

- Améliorer l'accès des femmes aux institutions d'éducation, notamment en favorisant l'accessibilité de l'éducation post-secondaire en région rurale car « la réussite scolaire, de même que la réinsertion scolaire et sociale des jeunes » tels que stipulés dans l'appel de mémoires du gouvernement passe par un renforcement de l'accessibilité de l'éducation, condition *sine qua none* pour un développement du potentiel des personnes;
- Soutenir adéquatement les ressources luttant contre les violences faites aux femmes en augmenter les ressources, notamment pour les maisons d'hébergement ainsi que soutenir adéquatement les ressources venant en aide aux hommes violents et aux jeunes à comportement violent;
- De reconnaître que les inégalités sociales ont des effets nuisibles sur le bien-être mental et affectif des femmes en particulier⁶ et mettre en place plus de services en matière de prévention, de promotion et de traitement en santé mentale. S'assurer que de services publiques, universels et de qualité seront offerts aux femmes qui en ont besoin, et ce, dans de délais d'attente raisonnables.

⁵ Parmi ces défis, notons : l'isolement géographique et social, l'absence de services et de ressources accessibles, anonymes ou confidentiels en matière de santé, le manque de transport public, le manque d'espaces et d'activités conçus pour les filles et les jeunes, le manque d'accès aux refuges et services pour les victimes, la restructuration agricole, le manque d'emploi, la pauvreté et d'autres facteurs (Fondation filles d'action, 2015).

⁶ Selon l'Association canadienne pour la santé mentale : « *Tout au long de leur vie, les femmes peuvent être considérées "à risque" pour développer des problèmes affectifs à cause de toute une série de facteurs environnementaux. Des facteurs tels qu'une participation limitée à la vie publique, un pouvoir de décision restreint* », La violence et l'exploitation sexuelle empêchent toute possibilité de bien-être affectif. » Miser sur le plein potentiel de ces femmes demande alors un engagement au changement social qui, à long terme contribuera à l'implication des femmes, non seulement en tant qu'individus, mais aussi comme membres de la société

Orientation 2- Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Depuis le début de la réingénierie de l'État, le filet de protection sociale et économique n'a cessé de s'amoinrir (Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2015). Ces nouvelles orientations visant à assainir les finances publiques du Québec ont des conséquences majeures sur les conditions de vie de nombreuses personnes bénéficiant des programmes sociaux et des services de première et deuxième ligne offerts par des organismes issus du milieu social et communautaire. Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), les femmes sont davantage touchées par les mesures de redressement budgétaire (IRIS, 2015; Aurélie Lanctôt, 2015).

8

Considérant qu'à l'échelle provinciale :

- « Pendant des années, le coût des loyers a augmenté beaucoup plus vite que l'Indice des prix à la consommation (IPC). Sur l'ensemble du territoire québécois, le loyer médian a augmenté de 13,6 % entre 2006 et 2011, alors que l'IPC n'a augmenté que de 8,8 %. Pour sa part, le revenu médian des ménages locataires québécois a augmenté de 9,2 % » (FRAPRU, 2015);
- « Les femmes sont directement touchées par cette hausse du coût du logement en raison de leur plus grande pauvreté et des autres inégalités découlant du système patriarcal. Celles qui vivent plusieurs formes d'oppression sont davantage affectées. » (FRAPRU, 2015);
- Au Québec, 54 % des aidants familiaux sont des femmes. Les femmes (17 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (11 %) à consacrer 20 heures et plus par semaine à prodiguer des soins (Statistiques Canada, 2012);
- Les personnes au foyer sont très majoritairement des femmes et représentent environ 17% des femmes au Québec. Ces femmes sont actuellement considérées par le Gouvernement du Québec comme étant « inactives » et dépendent entièrement de leur conjointE afin de subvenir à leurs besoins (Gazette des femmes, 2012);
- Les organisations communautaires, au sein desquelles travaillent une forte majorité de femmes, vivent dans des conditions de précarité importantes : réduction du nombre d'employées, réduction des heures de travail, réduction de l'offre de services pour les populations locales vulnérables (Campagne Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire, 2015).

Considérant qu'à l'échelle régionale :

- Le coût du logement représente la dépense la plus importante des ménages à faible revenu. Il s'agit d'un facteur de précarité qui touche une plus grande proportion de femmes que d'hommes. La proportion de Montérégiennes qui jouent le rôle de principal soutien de ménage et qui réservent le quart ou plus de leur revenu au coût du logement atteint 35,1% (22,7% chez les hommes). Elles sont même 10,5% (6,9% chez les hommes) à y consacrer la moitié ou plus de leur revenu (Conseil du statut de la femme, 2015);
- L'Agglomération de Longueuil, de par son tissu urbain, sa proximité du centre-ville de Montréal et ses ressources communautaires, constitue donc un lieu fréquenté par les personnes itinérantes en quête de soutien (Table itinérance Rive-Sud, 2011);
- L'itinérance des femmes est complexe, diversifiée et souvent invisible. Une majorité des organismes intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance évalue que les femmes représentent entre 30 et 40 % d'entre elles; ces chiffres représentant mal la réalité alors que les femmes en situation d'itinérance sont moins visibles que les hommes dans les espaces publics (FRAPRU, 2015).

Dans ce contexte, la TCGFM recommande :

- D'adopter un revenu minimum garanti : le rehaussement des protections publiques pour assurer à toutes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013);
- D'améliorer l'accès des femmes aux logements sociaux;
- D'améliorer l'accès aux services sociaux de proximité : Soutenir les actions visant à contrer la pauvreté des femmes et leur isolement portées par les milieux communautaires et les programmes sociaux publics.

Orientation 3 et 4- Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail/Favoriser l'engagement de l'Ensemble de la société

La TCGFM est préoccupée par la centralisation des services qui s'opère actuellement⁷. Lorsque le Gouvernement du Québec a choisi de décentraliser certaines structures et certains services, il avait pour objectif d'offrir des services adaptés au contexte spécifique de chacune des régions du Québec et d'accroître l'engagement des citoyennes et des citoyens au sein de ces structures. En plus de résulter en une perte importante d'emplois au sein des régions, cette restructuration de plusieurs

⁷ Pour n'en nommer que quelques-uns : L'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ), la restructuration des Carrefours jeunesse-emploi, la restructuration des commissions scolaires et l'abolition des postes de commissaires.

services publics engendre la fermeture de plusieurs organisations régionales de proximité. Les avantages de la décentralisation sont pourtant nombreux et concorde avec la volonté du MTESS de valoriser l'emploi, le travail et l'engagement de l'ensemble de la société. Déjà en 1976, André De Laubadère affirmait, dans l'un de ses nombreux ouvrages sur l'administration publique, que la décentralisation résultait habituellement :

- En un meilleur accès aux services publics (rapidité);
- Une augmentation de la transparence, de l'équité et de l'efficacité dans la satisfaction des besoins locaux;
- En un développement de l'esprit civique et public parce qu'elle associe les populations locales à la gestion de la chose publique;
- En une meilleure répartition des activités socio-économiques à travers les collectivités locales en tenant compte des besoins locaux.

Considérant qu'à l'échelle provinciale :

- Tous les ménages prestataires de l'aide sociale, en 2013, avaient un revenu après impôts et transferts bien en deçà des seuils de faible revenu, même celui de la mesure du panier de consommation (MPC) (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2015).
- Plus de 35 000 familles monoparentales sont prestataires du programme d'aide sociale (et 80% des familles monoparentales sont soutenues par des femmes au Québec), ce qui représente plus 16% de l'ensemble des prestataires d'aide sociale (MTESS, 2015);
- 10,8 % des personnes ayant utilisé les banques alimentaires occupaient un emploi qui ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins de base (Collectif pour une Québec sans pauvreté, 2015; Les banques alimentaires du Québec, 2015).
- Les centres à la petite enfance ont contribué à rendre le marché de l'emploi plus accessible aux femmes. Une augmentation des tarifs ou une réduction des services résulteraient nécessairement en une baisse du nombre de femmes sur le marché du travail. Notons au passage que selon l'économiste Pierre Fortin, « les garderies à tarif réduit ont aussi aidé à la réduction de 60 % des familles monoparentales dépendantes de l'aide sociale » (Gérald Fillion, 2014; Fortin, Godbout et St-Cerny, 2012).

Considérant qu'à l'échelle régionale :

- « Dans la région de la Montérégie plus de femmes que d'hommes vivent sous le seuil de faible revenu dans la région de la Montérégie, et ce, pour tous les groupes d'âge. Ainsi, 9,5% des Montérégiennes en comparaison de 8,0% des Montérégiens de 15 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu » (Conseil du statut de la femme, 2015).

Dans ce contexte, la TCGFM recommande :

- D'augmenter le salaire minimum : La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 \$ l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- De soutenir adéquatement la mission des Centres à la petite enfance (CPE) : soutien aux services de garde et à l'accès aux plus démunis, augmentation du nombre de places en CPE, de garderies subventionnées flexibles à même les milieux de travail où il y a différents quarts de travail, adaptation de service de garde au travail saisonnier agricole, augmentation du nombre de halte-garderies dans le milieu de l'éducation et du travail;
- De s'opposer à la réforme de l'aide sociale car l'aide financière de dernier recours ne devrait pas être conditionnée à la participation à un programme d'insertion en emploi.
- D'améliorer le système de transport en région : implanter ou développer un système de transport en commun ou de transport collectif, avec une desserte adéquate pour répondre aux besoins des régions éloignées, prévoir un tarif préférentiel pour les personnes à faible revenu, service de navettes gratuit ou à faible coût pour se rendre à l'épicerie, dans les magasins à grande surface et aux garderies situés en périphérie de la ville, promouvoir et soutenir financièrement un projet d'économie sociale pour organiser le transport intermunicipal;
- De reconnaître les différentes réalités des nouveaux modèles familiaux et adapter les programmes et les services aux réalités émergentes afin de contrer toute forme de discrimination et favoriser leur inclusion sociale.
- De miser davantage sur la sécurité des femmes : Afin de lutter contre l'exclusion sociale des femmes - adopter des stratégies concrètes dont la mise en place d'aménagements pour que les femmes se sentent en sécurité de circuler librement et de s'investir activement dans leur milieu de vie sans craindre pour leur sécurité.
- De reconnaître la contribution des organismes communautaires et de l'action bénévole œuvrant, sur le terrain, au renforcement des compétences des femmes et à leur accompagnement pour la réalisation de leur plein potentiel (sur leur vie et sur celle de leur communauté)
- De reconnaître le phénomène de l'itinérance cachée des femmes ainsi que de soutenir les ressources offrant des services de premières nécessités et les ressources offrant un accompagnement (sur le long terme) aux femmes qui souhaitent sortir de la rue.

Orientation 5 et Conclusion- Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

La TCGFM partage fortement l'idée que la cohérence et la complémentarité des services et des actions sont des principes et des mesures incontournables dans toute action gouvernementale, et ce dans tous les paliers de gouvernance.

Tout au long de cet avis, notre regroupement a exprimé sa préoccupation face à divers constats : l'accroissement des inégalités socio-économiques, la stagnation de la progression des conditions de vie des femmes par rapport aux hommes et de l'appauvrissement de la classe moyenne (qui recourt de plus en plus aux services de premières nécessités afin de combler leurs besoins de base). La féminisation de la pauvreté affecte directement toute la société.

Inversement, nous croyons que de donner aux femmes la possibilité de s'émanciper et de développer leurs capacités est gage d'une progression plus rapide et profonde en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, la mise en place d'un plan d'action national (et éventuellement régional) pour lutter contre la pauvreté doit tenir compte de la réalité spécifique des femmes (Association internationale des charités, 2005).

Liste des références citées

(Pages consultées le 22 janvier 2015)

- Association internationale des charités *Contre les pauvretés, Agir ensemble. Femmes et Pauvreté*, 2005, En ligne : <http://www.aic-international.org/pdf/cahier6fr.pdf>
- Association canadienne pour la santé mentale, *Les femmes et la santé mentale*, 2012, En ligne : https://www.cmha.ca/fr/public_policy/les-femmes-et-la-sante-mentale/
- Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires et Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. *Revendications*, 2015, En ligne : <http://jesoutienslecommunautaire.org/revendications/>
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Quelques éléments d'analyse extraits choisis*, 2016, En ligne : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/quelques-elements-danalyse-politique-et-extraits-choisis/>
- CRI-VIFF. *Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires*, 2010, En ligne : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/services-daide-synthese.pdf>
- Conseil du Statut de la femme. *Portrait statistique Égalité femmes-hommes (Montérégie)*, 2015, En ligne : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_egalite_femmes_hommes_monteregie_2015.pdf
- Fillion, Gérald. *L'effet des garderies et des femmes*, 2014 En ligne : <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/11/24/leffet-des-garderies-et-les-femmes/>
- Fondation Filles d'action. *Revue de recherche sur les filles et jeunes femmes en milieu rural : une compilation de recherche*, 2012, En ligne : http://girlsactionfoundation.ca/files/revue_de_recherche_filles_en_milieu_rural.pdf
- Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny. *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, 2012, En ligne : http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Etude_femmes_travail.pdf
- FRAPRU. *Des logements pour les femmes et les enfants*, 2015, En ligne : <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. *Étude sur la santé mentale et le bien-être des adultes québécois : une synthèse pour soutenir l'action*, 2010, En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/mentale/sante-mentale-action.pdf>
- Institut de recherche et d'études féministes et Relais-Femmes. *L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après?*, 2007, En ligne : <http://www.relais-femmes.qc.ca/files/RapportADS.pdf>

-
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques. *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, 2015, En ligne : http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Femmes_et_austerite_WEB.pdf
- Lachance, Marie. *Mères au foyer 2.0*, 2012, En ligne : <https://www.gazettedesfemmes.ca/6078/meres-au-foyer-2-0/>
- Lanctôt, Aurélie. *Les libéraux n'aiment pas les femmes*, Montréal : Lux Éditeur, 2015, 128 p.
- Les banques alimentaires du Québec. *Bilan-faim Québec*, 2015, En ligne : http://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2015/11/BilanFaimQc2015_FINAL.pdf
- Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, *Situation des femmes en février 2015*, 2015, En ligne : <http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/situation-femmes.asp>
- Statistiques Canada. *Portrait des aidants familiaux*, 2010, En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2013001-fra.htm#a9>
- Statistiques Canada. *Les refuges pour femmes violentées au Canada*, 2010, En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.htm#a4>
- Services Conseils PNC. *L'itinérance dans l'agglomération de Longueuil*, 2011, En ligne : http://www.cdclongueuil.org/client_file/upload/document/RAPPORT%20Portrait%20itinerance%20%20Agglomeration%20de%20%20Longueuil.pdf
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie. *Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté*, 2012, En ligne : http://tcgfm.qc.ca/fr/wp-content/uploads/2012/07/Avis-pauvrete-M-Est_TCGFM2012.pdf
- Union des consommateurs. *Consommateurs et accès à la justice*, 2011, En ligne : http://uniondesconsommateurs.ca/docu/protoc_conso/TribunalConsommation.pdf